

Coordination générale et Equipe d'animation

Introduction

Cette note précise la composition et le fonctionnement de ces deux instances après l'élection des membres de la Coordination générale à l'Assemblée générale de Lyon, les 2 et 3 mars 2019.

La gouvernance générale du collectif reste régie par la note « Gouvernance-résumé » du 14 mai 2018, révisée (indice A) le 28 janvier 2019.

Organisation de la Coordination générale

La Coordination générale est composée de :

Membres élus

- 2 coordinateurs : Pierre Guillaume et Jacky Richard (à partir d'octobre 2019) ;
- 1 référent communication / développement : Claude Harout ;
- 2 référents partenariats et organisations : Georges Dhers et Bénédicte Fumey ;
- 2 référents animation collectifs locaux et membres : Jean-Baptiste de Foucauld (à partir d'octobre 2019) et Jacqueline Louiche.

Membres de droit

- 1 représentant de chacun des 5 ateliers : emploi, démocratie/OCQD, fraternité, Europe, sobriété ;
- 1 représentant par collectif local ;
- Le délégué général et les salariés (sans droit de vote)

Responsables finances/budget

- Ils sont élus par l'ASPC : Jean-Claude Boutot, trésorier, et Martine Parant, responsable recherche de financements.

Jusqu'en octobre 2019, Jean-Baptiste de Foucauld continue à assurer la coordination du collectif aux côtés de Pierre Guillaume.

La Coordination générale se réunira tous les mois jusqu'en juillet 2019, alternativement par téléphone et en présentiel. Cette disposition sera reconsidérée après l'été, pour se rapprocher de la règle adoptée en mai 2018 : « en principe tous les deux mois ».

L'invitation des « amis du Pacte civique » aux débats organisés lors des réunions en présentiel sera remise en vigueur.

Organisation de l'Equipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de :

- les 2 coordinateurs ;
- un(e) référent(e) et un(e) seul(e) pour chacune des 3 fonctions communication/développement, partenariats et organisations, animation collectifs locaux et membres ;
- Le délégué général et l'assistante de direction/communication ;
- Le trésorier et la responsable recherche de financements.

Pour faciliter le fonctionnement de l'équipe, il est recommandé que chaque fonction soit régulièrement représentée par la même personne, celle-ci se faisant remplacer en cas d'indisponibilité. En tout état de cause, il appartient aux référent(e)s d'une fonction d'assurer la continuité de leur action entre deux réunions.

L'Equipe d'animation se réunit au téléphone très régulièrement, en principe une fois par semaine. Pour faciliter la circulation de l'information, les *relevés de décisions* sont diffusés à tous les référents.

Commissions

Lorsque c'est nécessaire, une *commission* peut se créer pour assurer une mission particulière, et se dissoudre lorsque la mission est achevée. Sa composition est déterminée au cas par cas.

C'est dans ce cadre qu'est constituée une *commission communication*. Sa mission est de redéfinir notre stratégie de communication et le rôle des principaux outils.

Les coordinateurs et le délégué général, 25 mars 2019

Revu le 6 avril 2019.